

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 20/05/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 26 mai à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 20/05/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27</b>	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>PRÉSENTS : 22</b>	<u>Absents excusés</u> :
<b>VOTANTS : 25</b>	Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin Mme Quesnel, M. Péru
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Delbecque

### **OBJET : Tarifs 2025-2026 de la Restauration scolaire et collective**

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique que la Commission qui s'est réunie le 6 mai 2025 propose de nouveaux tarifs périscolaires pour la rentrée 2025.

Les données prises en compte dans les travaux préparatoires ont été les suivantes :

- Indice du coût de la vie harmonisé sur un an : 0,9% source INSEE Mars 2025
- Indice des prix restauration : 2,2 %
- Augmentation du coût de revient de la pause méridienne (tout compris, pas uniquement les repas, mais aussi les animateurs, les énergies...) : de 8,28€ à 9.78€ par enfant par jour (repas et énergie).

### **CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE - PAUSE MERIDIENNE :**

M. Gué rappelle le dispositif de l'Etat en faveur de la tarification sociale des cantines (TSCS) pour les repas au tarif inférieur ou égal à 1€, qui fixe l'aide aux communes à 3€/repas dans la limite des QF inférieur ou égal à 1000 (passage à 4€/repas compte tenu de l'avenant Egalim délibéré le 28 avril 2025). Cela permet de proposer une baisse des tarifs pour les familles tant que le dispositif s'applique.

## TARIFS PAUSE MERIDIENNE (repas + temps animation)

Quotient familial	VERSONNAIS + ulis				HORS-VERSON	
	2024-2025	2025-2026	aide ETAT Cantine Solid.	tarif hors aide Etat*	2024-2025	2025-2026
Inférieur à 321	0,94 €	0,94 €	4,00 €	0,94 €	5,86 €	5,98 €
Entre 321 et 620	0,96 €	0,96 €	4,00 €	2,69 €	5,92 €	6,04 €
Entre 621 et 820	0,98 €	0,98 €	4,00 €	3,90 €	6,64 €	6,77 €
Entre 821 et 1000	1,00 €	1,00 €	4,00 €	4,34 €	6,72 €	6,85 €
Entre 1001 et 1800	4,87 €	4,97 €			6,82 €	6,95 €
Supérieur à 1800	5,24 €	5,34 €			7,27 €	7,42 €
Repas exceptionnel	7,54 €	7,69 €			7,54 €	7,69 €
Repas sénior / enseignant**	6,55 €	5,50 €				
Repas agent**	0,50 €	4,80 €				

\* Le « tarif hors aide Etat » correspond au tarif qui aurait été appliqué sans les aides de l'Etat perçues au titre du dispositif de tarification sociale dans les cantines scolaires.

\*\* Tarif applicable à compter du 1er juin 2025.

Considérant la proposition de tarifs pour la restauration scolaire des écoles Victor Hugo et Françoise Dolto à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 6 mai 2025,

Considérant la proposition de tarifs pour la restauration collective des séniors, des enseignants et des agents communaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des voix exprimées, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :**

- De fixer les tarifs de restauration scolaire et collective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, selon le tableau et les modalités présentés ci-dessus.
- D'appliquer aux fratries dont un enfant est en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

A blue ink signature of Nathalie Donatin, the Mayor of Verson.

Nathalie DONATIN